



Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq (Siren : 255102089)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Giffaumont-Champaubert
Arrondissement	Vitry-le-François
Département	Marne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	29/01/1973
Date d'effet	29/01/1973

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. CHARLES DE COURSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Lac Port de Giffaumont
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 427
Densité moyenne	32,68

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
52	Allichamps (215200064)	393
10	Arrembécourt (211000096)	52
10	Bailly-le-Franc (211000245)	35
10	Chavanges (211000880)	638
52	Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière (215201302)	2 105
10	Joncreuil (211001730)	85
52	Laneuville-au-Pont (215201914)	191
10	Lentilles (211001854)	110
52	Louvemont (215202102)	743
52	Moëslains (215202367)	442
10	Villeret (211004122)	68
52	Voillecomte (215203886)	507
52	Wassy (215203944)	3 039

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
52	CC du Pays du Der (245200415)	CC

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE (225200013)
DEPARTEMENT DE LA MARNE (225100015)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de secteur <i>B/le syndicat est habilité à: (...) -élaborer des schémas ou des chartes d'aménagement touristique ou de promotion, (...)</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Développement touristique
- Tourisme <i>A/ -sur ses propriétés oudans le cadre des concessions ou conventions qu'il a passées: de promouvoir d'autoriser la réalisation, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et d'assurer la gestion d'aménagements ayant un lien direct avec son développement touristique. Ces aménagements comportent notamment la création de bases nautiques, de zones de loisirs, de plages artificielles, d'aires de stationnement, de campings et de caravanings, et tout aménagement visant à mettre en</i>

valeur l'environnement. -dans le cadre d'aménagements structurants ayant un lien direct avec son développement touristique: de promouvoir ou d'autoriser la réalisation d'assurer la maîtrise d'ouvrage et d'assurer la gestion de ces aménagements. Ces aménagements comportent notamment, la création de circuits ou de sentiers, la signalisation. -dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'étude technique: à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale adhérent au syndicat du DER et sur leur territoire, de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage eet d'assurer la gestion des aménagements ayant un lien direct avec son développement touristique. Ces études ou ces aménagements sont réalisés dans le cadre d'une convention préalablement signée entre le demandeur et le syndicat, fixant le cadre des inteventions techniques et financières. Cette convention doit être approuvée par le comité syndical. -d'assurer la promotion touristique globale du lac du Der Chantecoq, et des activités touristiques existantes sur le périmètre du Der. B/le syndicat est habilité à: -acquérir vendre et échanger tout terrain ou bien immobilier nécessaire à la réalisation de ses objectifs, -créer ou réaliser des zones d'aménagement concerté (ZAC), conformément au code de l'urbanisme, -élaborer des schémas ou des chartes d'aménagement touristique ou de promotion, -créer des services administratifs techniques ou financiers, passer toutes conventions nécessa

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)